

Avenant aux Conditions Générales de la convention de compte courant

A l'article 6.1.3.2. Virements SEPA des Conditions Générales de la convention de compte courant, il est ajouté le paragraphe c) suivant :

« **c) Virement SCT Jour** : Le virement SCT Jour est un virement SEPA occasionnel immédiat effectué par le CLIENT au débit de son compte ouvert auprès de la BANQUE (sous réserve de provision préalable et disponible). Les fichiers d'ordres de virement sont remis à la BANQUE (dans la limite de 1000 opérations par fichier), via Echange de Données Informatisées (EDI), en utilisant un protocole de communication sécurisé (EBICS).

Le CLIENT autorise la BANQUE à exécuter le virement SCT Jour :

- sous la forme d'un virement SEPA instantané, dans les conditions ci-après, si la banque du bénéficiaire est en mesure de recevoir de tels virements :
 - o Le montant du virement est crédité sur le compte de la banque du bénéficiaire au plus tard à l'expiration d'un délai d'une heure à compter de la réception par la BANQUE de l'ordre de virement, sous réserve d'acceptation par la banque du bénéficiaire.

L'ordre de virement, initié via le service EDI, est reçu par la BANQUE :

- le jour ouvrable de la remise du fichier d'ordres de virement validés par le CLIENT, jusqu'à l'heure limite définie par la BANQUE au-delà de laquelle l'ordre de virement est réputé reçu le jour ouvrable suivant,
- sous réserve de la bonne fin des contrôles réalisés par la BANQUE liés à l'existence d'une provision suffisante, à la conformité réglementaire, la sécurité et la cohérence des virements et le cas échéant, aux services de protection dont bénéficie le CLIENT.
- o Les horaires d'émission du virement sont fixés de 3H00 à 20H30, 5 jours sur 7 du lundi au vendredi.
- o Le montant de chaque virement unitaire ne peut excéder le montant maximum réglementaire du virement instantané au jour de l'exécution de l'ordre.

Ou à défaut, sous la forme d'un virement SEPA Classique, dans les conditions d'exécution décrites dans la convention de compte courant.

Le CLIENT sera informé de la réalisation de ces opérations, via son espace personnel de banque en ligne (CyberPlus) dans la rubrique « Etat des fichiers émis » et dans la base des accusés de réception EBICS (PSR 3).

L'émission d'un virement SCT Jour donnera lieu à une facturation globale par fichier remis, calculée en fonction du nombre d'opérations, selon les conditions tarifaires de la BANQUE applicables à ce virement. »